Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501802-20251202-DELIB34_2025-DE

Département d'Ille et Vilaine

N° 2025 034

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation : 26 novembre 2025

Convocation affichée le : 27 novembre 2025

Liste des délibérations affichée le : 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Mme Carole LEROMAIN, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**13**

Etaient présents :
Mme Carole LEROMAIN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Christine GAIGNERIE, M. Alain DELAHAYE, M. Laurent JOUQUAND, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Sybille MÖLLER, Mme Annick MONNIER, Mme Marie-France TUAL, M. Maxime VILBOUX, M. Dominique LELIEVRE, M. Kevin ANDRE, Mme Kilianne GEFFROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Marianne ROBERT, M. Anthony EUDELINE.

Secrétaire de séance : M. Sébastien LEMONNIER a été désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Renouvellement de la convention de partenariat entre la Commune et l'association DECLIC

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat entre la commune et l'association Déclic arrive à échéance le 31 décembre 2025.
Il convient donc de la renouveler pour une durée de 3 ans pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2028, reconductible.
Par cette convention, la commune s'engage à soutenir financièrement l'association dans sa démarche d'insertion. Cet engagement se traduit par sa volonté de confier la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi en faveur des personnes en difficulté exclues du marché du travail local ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans un emploi local.
D'une part la commune s'engage dans le cadre de travaux d'entretien de chemins de randonnée, à verser une subvention annuelle d'un montant de **8 730** € pour le fonctionnement de l'association.
D'autre part, la Commune s'engage à proposer sur son territoire **par année**, une enveloppe de travaux correspondant à une activité de **432 heures par année** pour un coût de 6480€ (432h x 15.00€/heure)
Des travaux complémentaires pourront être demandés par la commune en fonction des disponibilités du chantier. Ces travaux seront facturés au tarif de 17€ de l'heure. Les frais éventuels de déchetterie seront pris directement en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement de cette convention de partenariat avec l'association Déclic telle que définie ci-dessus
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Carole LEROMAIN.

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL 35 (Ille-et-Vilaine)